



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Service de la stratégie des formations
et de la vie étudiante
Sous-direction des formations
et de l'insertion professionnelle
Département des formations du cycle licence
DGESIP A1-2
n° 2021 -
Affaire suivie par :
Catherine Sanselme
Tél : 01 55 55 87 58
Mél : catherine.sanselme@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le **03 MARS 2021**

La Directrice générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle

à Paris 75005

Mesdames et Messieurs les présidentes et
présidents d'universités

Madame la présidente de l'assemblée des
directeurs et directrices d'IUT

Objet : certification en langue anglaise, session 2021

La maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères est un accélérateur de l'employabilité des étudiants au niveau national et international. Le cadre national des formations du 22 janvier 2014 exige déjà la maîtrise de compétences linguistiques pour tout diplômé de l'enseignement supérieur et l'article 10 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence, ainsi que l'article 12 de l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au diplôme de licence professionnelle conditionnent même la délivrance du diplôme à la présentation d'une certification en langue. Afin d'accompagner au mieux les étudiants qui se présenteront sur le marché de l'emploi une fois leurs études terminées, **le gouvernement a décidé de rendre obligatoire la passation d'une certification en anglais, reconnue internationalement**, pour les étudiants inscrits dans les formations conduisant aux diplômes nationaux de licence, licence professionnelle, diplôme universitaire de technologie et de brevet de technicien supérieur (BTS). L'arrêté du 3 avril 2020 et le décret n°2020-398 du 3 avril 2020 définissent le cadre de mise en place de cette certification.

Le déploiement progressif de cette mesure débutera en 2021 avec l'ensemble des Licences Professionnelles, 5 spécialités de DUT, la licence LEA et les licences avec une majeure en langues (LLCER, Lettres-langues). Comme annoncé en décembre 2020, l'entreprise PeopleCert a été retenue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour l'année 2021, pour une mise en place effective de ces certifications via le test Language Test of English (LTE),

PeopleCert prendra donc contact avec vos services dans les prochains jours afin d'organiser la passation des tests dans votre établissement et se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions au numéro de téléphone et à l'adresse mail suivants : 09 70 01 93 67 et certification.anglaise.lte2021@peoplecert.org.

C.P.I. :

- Mmes, MM. les rectrices et recteurs de région académique, chancelières et chanceliers des universités,
- Mmes, MM. les rectrices et recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- Mmes, MM. les rectrices et recteurs d'académie



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

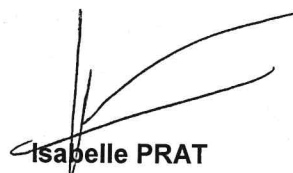
Par ailleurs, un webinaire organisé par People Cert sera prochainement proposé pour vous présenter le test et ses modalités de passation. Ce webinaire permettra également un échange sur la session 2021.

En complément de toutes les explications que vous apporteront directement les équipes de PeopleCert, vous trouverez ci-joint une FAQ qui pourra répondre à un certain nombre d'interrogations de vos équipes. Cette FAQ est également disponible à l'adresse : https://services.dgesip.fr/T343/S256/formations_initiales. Elle sera évidemment complétée si toutes les réponses à vos questions n'y figuraient pas.

Enfin, pour que nous puissions vous adresser directement, le cas échéant, toute information complémentaire concernant l'organisation des tests, je vous remercie de communiquer par courriel à Mme Catherine Sanselme (catherine.sanselme@enseignementsup.gouv.fr), pour le 10/03/2021, les coordonnées de la personne en charge de la certification en langue anglaise dans votre établissement.

Je me tiens bien sûr à votre disposition, avec mes services, pour toute question relative au déploiement de cette certification et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

**La cheffe de service de la stratégie
des formations et de la vie étudiante**



Isabelle PRAT

C.P.I. :

- Mmes, MM. les rectrices et recteurs de région académique, chancelières et chanceliers des universités,
- Mmes, MM. les rectrices et recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- Mmes, MM. les rectrices et recteurs d'académie